



Ministère du Travail, des Relations  
Sociales, de la Famille, de la Solidarité  
et de la Ville  
Ministère de la Santé et des Sports

## BILAN 2009

### GESTIONNAIRES

**Maître d'ouvrage**  
MAIRIE DE LEYNHAC  
**Exploitant**  
MAIRIE DE LEYNHAC

### RESSOURCE

Vous êtes alimentés par 1 captage :

LA MORETIE

Arrêté préfectoral du : 21/12/1977

### TRAITEMENT

Votre eau n'est pas traitée.



Après plusieurs jours  
d'absence, laissez  
couler quelques  
instants avant de  
prélever de l'eau  
destinée à la boisson.



Consommez  
exclusivement l'eau du  
réseau d'eau froide.  
Si vous la conservez,  
placez-la au frais dans  
un récipient fermé (pas  
plus de 24 heures).

# QUELLE EAU BUVEZ VOUS ?

## Distribution CABRESPINES

### RESULTATS

#### BACTERIOLOGIE

*Recherche de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux.*

Pourcentage de conformité mesuré : 80 %

Limites de qualité : 0 germes/100ml

Eau de qualité bactériologique moyenne.

#### NITRATES

*Substance provenant principalement des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels*

Valeurs mesurées : mini. : 16,0 mg/L - maxi. : 16,1 mg/L - moyenne : 16,0 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L

Eau conforme à la norme pour ce paramètre.

#### DURETE

*Exprimée par le TH en degrés français = teneur en calcium et magnésium dans l'eau*

Valeurs mesurées : mini. : 2,9 °F - maxi. : 2,9 °F - moyenne : 2,9 °F

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

Eau très peu calcaire. Cette eau peut favoriser la corrosion des conduites métalliques (plomb en particulier).

#### ARSENIC

*Elément d'origine naturelle*

Absence de mesures pour ce paramètre en 2009.

### CONCLUSION

Au cours de l'année, l'eau distribuée sur votre réseau présentait globalement une qualité sanitaire assez satisfaisante.

La saveur ou la couleur  
de l'eau distribuée change ?

**SIGNELEZ-LE A VOTRE  
DISTRIBUTEUR D'EAU**  
(voir facture d'eau)

Ces informations sont fournies par la DDASS du Cantal, en application du Code de la Santé Publique. Ce bilan peut être consulté sur le site <http://auvergne.sante.gouv.fr> et le détail des résultats analytiques sur le site <http://www.sante-sports.gouv.fr/resultats-du-controle-sanitaire-de-la-qualite-de-l-eau-potable.html>.

DDASS du CANTAL  
Service Santé-Environnement  
1 Rue du Rieu 15005 AURILLAC

